

*Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.*

COMMUNIQUE DE PRESSE – 25 novembre 2025

## **Eutelsat annonce aujourd’hui le lancement d’une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d’environ 670 millions d’euros dans le cadre d’une levée de capitaux d’environ 1,5 milliard d’euros pour renforcer sa structure financière et financer son plan stratégique**

- **Prix de souscription : 1,35 euro par action nouvelle**
- **Parité de souscription : 8 actions nouvelles pour 11 actions existantes**
- **Valeur théorique du droit préférentiel de souscription : 0,79 euro**
- **Période de négociation du droit préférentiel de souscription : du 26 novembre au 5 décembre 2025 inclus**
- **Période de souscription : du 28 novembre au 9 décembre 2025 inclus**
- **Engagements de souscription : environ 475 millions d’euros, représentant environ 71 % de l’augmentation de capital, de la République française (l’« État ») via l’Agence des Participations de l’État (l’« APE »), Bharti Space Ltd, le Gouvernement de Sa Majesté, via le Secrétariat d’État à la Science, à l’Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (le « Gouvernement UK »), CMA CGM Participations et le Fonds Stratégique de Participations (« FSP ») au prorata de leur participation au capital de la Société**

Eutelsat (la « **Société** »), l’un des principaux opérateurs mondiaux de télécommunications par satellite, annonce aujourd’hui le lancement d’une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d’un montant brut d’environ 670 millions d’euros (l’« **Augmentation de Capital** ») qui fait suite aux Augmentations de Capital Réservées (tel que ce terme est défini ci-après) d’un montant de 828 millions d’euros votées lors de l’assemblée générale mixte des actionnaires du 30 septembre 2025 et réalisées le 21 novembre 2025.

### **Contexte de l’Augmentation de Capital**

Le 19 juin 2025, Eutelsat a présenté une feuille de route stratégique visant à accélérer le déploiement de ses activités satellitaires en orbite basse (LEO) et soutenir la future constellation IRIS<sup>2</sup>, concomitamment au renforcement de sa flexibilité financière via l’accélération de son désendettement. Dans ce contexte, Eutelsat et ses filiales consolidées (le « **Groupe** ») ont indiqué qu’ils seraient amenés à lever des capitaux propres pour un montant de 1,5 milliard d’euros (tel que présenté dans la communication du 10 juillet 2025 venant compléter celle du 19 juin 2025), à travers (i) des

augmentations de capital réservées pour un montant brut de 828 millions d'euros, à un prix par action de 4,00 euros, souscrites par l'État via l'APE, Bharti Space Ltd, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et le FSP (les « **Augmentations de Capital Réservées** », et ensemble avec l'Augmentation de Capital, les « **Augmentations de Capital** »), ainsi que (ii) une Augmentation de Capital d'environ 670 millions d'euros, qui serait souscrite également par l'État via l'APE, Bharti Space Ltd, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et le FSP à hauteur de leur quote-part du capital de la Société après réalisation des Augmentations de Capital Réservées. Ces Augmentations de Capital, combinées à un plan de refinancement incluant notamment un accès au marché obligataire, aux financements de crédit à l'exportation et à un allongement des échéances de dette bancaire, devraient permettre de financer le plan à moyen terme de la Société et couvrir les investissements d'environ 4 milliards d'euros sur la période 2026-2029, tout en contribuant à réduire le ratio de levier de la Société à environ 2,5x à la fin de l'exercice 2025-26.

Les Augmentations de Capital Réservées ont été réalisées le 21 novembre 2025<sup>1</sup>.

Le montant net du produit de l'Augmentation de Capital est estimé à environ 660 millions d'euros, et s'inscrit dans le cadre de la feuille de route stratégique décrite ci-dessus. Avec les produits des Augmentations de Capital Réservées, il sera utilisé par la Société, pour financer sa croissance et accélérer son désendettement.

Aussi, en parallèle des Augmentations de Capital et dans le cadre de cette stratégie de renforcement de sa structure financière, le Groupe a commencé à initier le refinancement de sa dette bancaire et obligataire. Alors que la majorité de la dette existante du Groupe est émise au niveau de la filiale Eutelsat SA, la Société prévoit à l'avenir d'émettre de la dette au niveau d'Eutelsat Communications SA, sous réserve des conditions de marché. Eutelsat Communications SA a d'ores et déjà signé avec ses partenaires bancaires le refinancement de sa dette bancaire syndiquée par le biais d'une ligne de crédit renouvelable de 500 millions d'euros et d'un prêt à terme de 400 millions d'euros, de maturités trois ans et deux prolongations d'un an. Ces accords sont soumis à la réalisation d'une émission obligataire par Eutelsat Communications SA et à d'autres conditions usuelles pour ce type d'accord. Conformément aux communications récentes de la Société, afin de couvrir les besoins de financement de son plan à moyen terme, le Groupe est par ailleurs en discussions avancées avec les acteurs publics européens de financements de crédit à l'exportation (Financements ECA) et a mandaté une banque coordinatrice afin de travailler sur la mise en place de ces financements ECA.

---

<sup>1</sup> Les Augmentations de Capital Réservées ont consisté en l'émission de 207 000 000 actions nouvelles, représentant une dilution de 30%. Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées a eu lieu le 21 novembre 2025, et l'admission de ces actions aux négociations sur Euronext Paris est prévue le 25 novembre 2025, et sur le London Stock Exchange le 28 novembre 2025.

## Principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la 16<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2025, et donnera lieu à l'émission de 496 129 728 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), au prix de 1,35 euro par Action Nouvelle.

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action inscrite sur son compte-titres à l'issue de la journée du 27 novembre 2025. Afin de garantir cette inscription en compte-titres à cette date, l'exécution des achats d'actions existantes sur le marché doit intervenir au plus tard le 25 novembre 2025.

Les droits préférentiels de souscription seront détachés de l'action sous-jacente le 26 novembre 2025 et seront négociables à compter du 26 novembre 2025 jusqu'au 5 décembre 2025 (inclus) sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0014012K95, et exerçables à compter du 28 novembre 2025 jusqu'au 9 décembre 2025 (inclus) selon le calendrier indicatif. Les actions existantes seront donc négociées ex-droit à partir du 26 novembre 2025. 11 droits préférentiels de souscription donneront à leur détenteur le droit de souscrire 8 Actions Nouvelles à un prix de souscription de 1,35 euro par Action Nouvelle (constitué de 1,00 euro de valeur nominale et 0,35 euro de prime d'émission). Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription, soit le 9 décembre 2025, selon le calendrier indicatif, seront caducs de plein droit.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible. Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront attribuées aux détenteurs de droits préférentiels de souscription ayant passé des ordres à titre réductible et réparties entre eux dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre de droits utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle.

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris le 21 novembre 2025, soit 3,225 euros :

- le prix de souscription des Actions Nouvelles de 1,35 euro fait apparaître une décote faciale de -58,1 %,
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,79 euro,
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 2,44 euros, et
- le prix de souscription des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de -44,6 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, ni de la valeur de l'action Eutelsat ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur Euronext Paris.

L'Augmentation de Capital sera ouverte au public en France uniquement.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à tout dividende ou toute distribution décidée par la Société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions ordinaires existantes de la Société dès leur admission aux négociations sur la même ligne de cotation que lesdites actions existantes de la Société, sous le même code ISIN (FR0010221234).

## Engagements de souscription

L'État via l'APE, Bharti Space Ltd, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et le FSP se sont chacun engagés envers la Société à participer à l'Augmentation de Capital à titre irréductible au prorata de leur participation au capital de la Société (à l'issue de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées), soit respectivement environ 29,65 %, 17,88 %, 10,89 %, 7,46 % et 4,99 %, ou respectivement environ 199 millions d'euros, 120 millions d'euros, 73 millions d'euros, 50 millions d'euros et 33 millions d'euros, représentant collectivement environ 70,87 % de l'Augmentation de Capital pour un montant total d'environ 475 millions d'euros.

La Société n'a pas connaissance d'intentions de souscription d'actionnaires de la Société ou de membres des organes d'administration autres que celles mentionnées ci-dessus.

## Calendrier indicatif

26 novembre 2025	Détachement des droits préférentiels de souscription Ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
28 novembre 2025	Ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital
5 décembre 2025	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
9 décembre 2025	Clôture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital
12 décembre 2025	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions à l'Augmentation de Capital et le cas échéant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
16 décembre 2025	Règlement-livraison des Actions Nouvelles Émission des Actions Nouvelles et admission aux négociations sur Euronext Paris
17 décembre 2025	Émission des Actions Nouvelles et admission aux négociations sur le London Stock Exchange

## Engagements d'abstention / de conservation

Dans le cadre du contrat de garantie, la Société a consenti à un engagement de s'abstenir d'émettre ou de vendre des actions à compter de la date de signature du contrat de garantie avec les Etablissements

Garants (tels que définis ci-dessous) et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

L'État via l'APE, Bharti Space Ltd, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et le FSP ont consenti à un engagement de conservation pour une période commençant à la date du lancement de l'Augmentation de Capital et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

## Dilution

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société au 24 novembre 2025 (après prise en compte de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées) et ne participant pas à l'Augmentation de Capital, en détiendrait 0,58 % à l'issue de l'Augmentation de Capital.

## Garantie

L'émission des Actions Nouvelles (s'agissant de la partie de l'émission n'étant pas couverte par les engagements de souscription décrits ci-dessus) fait l'objet d'un contrat de garantie conclu le 24 novembre 2025 entre la Société et BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Goldman Sachs Bank Europe SE, Natixis et Société Générale en tant que coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), Intesa Sanpaolo (IMI CIB) en tant que co-teneur de livre (le « **Co-teneur de Livre** ») et, ensemble avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « **Etablissements Garants** »). Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Rothschild & Co et Ravel & Co interviennent en tant que conseils financiers de la Société, Bredin Prat et Linklaters LLP en tant qu'avocats conseils de la Société et White & Case en tant qu'avocat conseil des Etablissements Garants.

## Perspectives financières

Les performances enregistrées depuis le 30 juin 2025 étant conformes aux attentes du Groupe, Eutelsat confirme ses objectifs pour l'exercice 2025-26<sup>2</sup>, visant un chiffre d'affaires en ligne avec celui de l'exercice 2024-25, et une marge d'EBITDA ajusté légèrement inférieure. Le chiffre d'affaires issu de l'activité LEO devrait croître de 50 % sur un an.

Les dépenses d'investissement brutes devraient se situer dans une fourchette comprise entre 1,0 et 1,1 milliard d'euros.

---

<sup>2</sup> Avant impact de la cession partielle des infrastructures au sol.

Les objectifs à plus long terme sont également confirmés : Chiffre d'affaires des quatre activités opérationnelles se situant dans une fourchette comprise entre 1,5 et 1,7<sup>3</sup> milliard d'euros d'ici la fin de l'exercice 2028-29, soutenu notamment par les revenus du LEO dont la croissance est nettement supérieure à celle du marché ; Effet de levier opérationnel permettant une amélioration de la marge EBITDA ajusté<sup>4</sup> comprise entre le milieu et le haut de la fourchette à un chiffre, pour aboutir à une marge d'au moins 60 % d'ici l'exercice 2028-29. A plus long-terme (post exercice 2028-2029), le marché B2B de la connectivité devrait continuer de croître à un rythme de croissance annuelle à deux chiffres, guidée par une croissance toujours soutenue du marché du LEO.

## Disponibilité Prospectus

Le prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 25-456 en date du 24 novembre 2025 (le « **Prospectus** »), est constitué (i) du document d'enregistrement universel 2024/25 d'Eutelsat Communications en langue française, déposé auprès de l'AMF le 30 octobre 2025 sous le numéro D.25-0693 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024/25** »), (ii) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 24 novembre sous le numéro D.25-0693-A01 (l' « **Amendement au Document d'Enregistrement Universel** »), (iii) de la note d'opération en langue française datée du 24 novembre 2025 (la « **Note d'Opération** ») et (iv) du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération) et est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.eutelsat.com/>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>).

Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Actions Nouvelles. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'offre ou l'admission à la négociation sur Euronext Paris des Actions Nouvelles.

## Facteurs de risques

Parmi les informations contenues dans le Prospectus, les investisseurs sont invités à lire et prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « *Principaux risques concernant le Groupe et dispositifs de contrôle interne et gestion de ces risques* » du Document d'Enregistrement Universel 2024/25, tel qu'amendé par la section 1.1 de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel et à la section 2 « *Facteurs de risques* » de la Note d'Opération avant de prendre leur décision d'investissement.

---

<sup>3</sup> Données établies sur la base d'un taux de change euro/dollar de 1,12x et après impact de la cession partielle des infrastructures au sol.

<sup>4</sup> Comportant un impact annualisé estimé à hauteur de (75-80) millions d'euros sur l'EBITDA ajusté en raison de la cession partielle des infrastructures passives au sol

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, pourraient également avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

## À propos d'Eutelsat

*Eutelsat est l'un des principaux opérateurs mondiaux de télécommunications par satellite, spécialisé dans la fourniture de services de connectivité et de vidéo à travers le monde. Issu du rapprochement d'Eutelsat et de OneWeb en 2023, Eutelsat est le premier opérateur de satellites GEO-LEO pleinement intégré, doté d'une flotte de 34 satellites géostationnaires et d'une constellation en orbite basse (LEO) composée de plus de 600 satellites. Eutelsat répond aux besoins de ses clients présents dans quatre segments de marché clés que sont la Vidéo, où il distribue plus de 6 400 chaînes de télévision, et les marchés à forte croissance de la Connectivité mobile, de la Connectivité fixe et des Services aux gouvernements. L'incomparable richesse de ses ressources en orbite et de ses infrastructures au sol permet à Eutelsat de répondre aux besoins de ses clients dans le monde entier grâce à des solutions intégrées. Le siège social est situé à Paris. Eutelsat emploie plus de 1 600 personnes représentant 75 nationalités différentes. Eutelsat s'engage à fournir des services de connectivité sécurisés, résilients et respectueux de l'environnement en vue de contribuer à la réduction de la fracture numérique. La Société est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) et à la Bourse de Londres sous le code mnémonique ETL.*

Joanna Darlington Tel. +33 674 521 531 [joanna.darlington@eutelsat.net](mailto:joanna.darlington@eutelsat.net)  
Anita Baltagi Tel. +33 643 930 178 [anita.baltagi@eutelsat.net](mailto:anita.baltagi@eutelsat.net)  
Katie Dowd Tel. +1 202 271 2209 [katie.dowd@eutelsat.net](mailto:katie.dowd@eutelsat.net)

## Investisseurs

Joanna Darlington Tel. +33 674 521 531 [joanna.darlington@eutelsat.net](mailto:joanna.darlington@eutelsat.net)  
Hugo Laurens-Berge Tel. +33 670 80 95 58 [hugo.laurens-berge@eutelsat.net](mailto:hugo.laurens-berge@eutelsat.net)

## Avertissement

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de la Société pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société, ou les résultats de l'industrie, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société et l'environnement dans lequel la Société opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels.

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays (autre que la France et le Royaume-Uni) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Eutelsat Communications n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme étant un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») ou au sens du Règlement Prospectus tel que faisant partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **UK Prospectus Regulation** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. Par conséquent, les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent être offertes dans ces États Membres uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par État Membre, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le Règlement Prospectus) ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus.

S'agissant du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus au Royaume-Uni. Par conséquent, les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications peuvent être offertes au Royaume-Uni uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2 du UK Prospectus Regulation ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le UK Prospectus Regulation) ; ou (iii) dans tous les autres cas entrant dans le champ d'application de la Section 86 du Financial Services and Markets Act 2000 (le « **FSMA** ») ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées ci-dessus ne requière la publication par Eutelsat Communications d'un prospectus conformément aux dispositions de la Section 85 du FSMA ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du UK Prospectus Regulation. Il est toutefois précisé qu'un prospectus a été préparé par la Société conformément au UK Prospectus Regulation en vertu de la Section 73(A) du FSMA et approuvé par la Financial Conduct Authority (« **FCA** »), dans le cadre de la demande d'admission des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription sur le segment equity shares (international commercial companies secondary listing) de la Official List de la FCA et de leur admission aux négociations sur le marché principal des valeurs mobilières cotées du London Stock Exchange.

*Ni le présent communiqué de presse ni tout autre support se rapportant aux valeurs mobilières d'Eutelsat Communications n'ont été préparés ou approuvés par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, au Royaume-Uni, le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes qui sont des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2 du UK Prospectus Regulation, et qui sont également (i) des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, le « **Règlement** »), ou (ii) des personnes morales, des associations ou des partenariats non constitués, en société à fonds propres élevés, (« high net worth body corporates, unincorporated associations or partnerships »), les administrateurs d'une fiducie de grande valeur (« trustees of a high value trust ») ou (iii) toute autre personne à laquelle le présent document pourrait être adressé conformément à la loi au sens de l'article 49(2) (a) à (e) du Règlement (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilées** »). Au Royaume-Uni, toute valeur mobilière d'Eutelsat Communications est uniquement destinée aux Personnes Habilées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition de valeurs mobilières ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilées. Toute personne autre qu'une Personne Habilée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse ou les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la FCA ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du FSMA.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, dans l'un des États des États-Unis d'Amérique et du District de Columbia (les « **États-Unis** »). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, ou dans des opérations non-soumises à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières d'Eutelsat Communications n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Eutelsat Communications n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*

*Le présent communiqué ne constitue pas, et ne devrait en aucun cas être interprété comme constituant un prospectus, une notice d'offre, une publicité ou une offre de vente ou sollicitation d'une offre d'achat visant un quelconque titre visé ici au Canada. Tout placement au Canada se fera au moyen d'un placement privé uniquement auprès d'acquéreurs qui souscrivent, ou sont réputés souscrire, pour leur propre compte, qui sont des investisseurs qualifiés, au de l'Instrument National 45-106 sur les dispenses de prospectus ou du paragraphe 73.3 (1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario), et qui sont des clients autorisés, au sens de l'Instrument National 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, et est dispensé de l'obligation pour la Société de préparer et de déposer un prospectus en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité réglementaire au Canada n'a examiné ni autrement statué sur la documentation relative à l'Augmentation de Capital ni sur le bien-fondé de celle-ci.*

*La diffusion de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.*

*Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.*

*Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.*

*Les Etablissements Garants agissent exclusivement pour la Société et pour personne d'autre dans le cadre de l'offre de nouvelles actions. Ils ne considéreront aucune autre personne comme leur client et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la protection accordée à leurs clients respectifs, ni de la fourniture de conseils relatifs à l'offre de nouvelles actions, au contenu de ce communiqué ou à toute transaction ou autre question y afférente.*

*Dans le cadre de l'offre d'actions ordinaires de la Société, les Etablissements Garants et toute entité affiliée peuvent souscrire une partie des actions ordinaires pour compte propre et, en cette qualité, peuvent conserver, acheter, vendre ou offrir de vendre pour leur propre compte de telles actions ou d'autres valeurs mobilières de la Société, ou des investissements connexes, dans le cadre de l'offre ou autrement. En conséquence, toute référence dans le Prospectus aux nouvelles actions ordinaires émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doit être interprétée comme incluant toute émission, offre, souscription, acquisition, placement ou transaction réalisée par les Etablissements Garants ou leurs affiliés agissant en cette qualité. De plus, les Etablissements Garants et leurs affiliés peuvent conclure des accords de financement (y compris des swaps, options ou contrats à terme) avec des investisseurs, en vertu desquels ils peuvent acquérir, détenir ou céder des actions de temps à autre. Les Etablissements Garants n'ont pas l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou transactions, sauf si la loi ou la réglementation l'exige.*

*Ni les Etablissements Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu importe le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.*

## RESUME DU PROSPECTUS

### Prospectus approuvé en date du 24 novembre 2025 par l'AMF sous le numéro 25-456

#### Section 1 – Introduction

##### **Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières**

**Libellé pour les actions** : EUTELSAT COMMUNICATIONS.

**Code ISIN** : FR0010221234.

##### **Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)**

**Dénomination sociale** : Eutelsat Communications.

**Siège social** : 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

**Lieu et numéro d'immatriculation** : R.C.S. Nanterre 481 043 040.

**LEI** : 549300EFWH9UR17YSK05.

**Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus** : l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France. Le document d'enregistrement universel 2024/25 de la Société a été déposé auprès de l'AMF le 30 octobre 2025 sous le numéro D.25-0693. L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 24 novembre 2025 auprès de l'AMF sous le numéro D.25-0693-A01.

**Date d'approbation du Prospectus** : 24 novembre 2025.

**Avertissement au lecteur** : (a) le résumé doit être la comme une introduction au Prospectus ; (b) toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet d'une offre au public et dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée, doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur ; (c) l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi ; (d) si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire ; (e) une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

#### Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

##### 2.1 - Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

- **Dénomination sociale** : Eutelsat Communications.
- **Siège social** : 32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.
- **Forme juridique** : société anonyme à conseil d'administration.
- **Droit applicable** : droit français.
- **Pays d'origine** : France.

**Principales activités** : Le Groupe est l'un des principaux opérateurs mondiaux de télécommunications par satellite, spécialisé dans la fourniture de services de connectivité et de vidéo à travers le monde. Issu du rapprochement d'Eutelsat et de OneWeb en 2023, le Groupe est le premier opérateur de satellites GEO-LEO pleinement intégré, doté d'une flotte de 34 satellites géostationnaires et d'une constellation en orbite basse (LEO) composée de plus de 600 satellites. Le Groupe répond aux besoins de ses clients présents dans quatre segments de marché clés que sont la Vidéo, où il distribue plus de 6 500 chaînes de télévision, et les marchés à forte croissance de la Connectivité mobile, de la Connectivité fixe et des Services aux gouvernements. L'incomparable richesse de ses ressources en orbite et de ses infrastructures au sol permet au Groupe de répondre aux besoins de ses clients dans le monde entier grâce à des solutions intégrées. Le siège social de la Société est situé à Issy-les-Moulineaux. Le Groupe emploie plus de 1 500 personnes représentant environ 50 nationalités différentes. Le Groupe s'engage à fournir des services de connectivité sécurisés, résilients et respectueux de l'environnement en vue de contribuer à la réduction de la fracture numérique.

**Actionnariat** : A la date du présent Prospectus (après prise en compte de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées, telles que définies ci-dessous), sur la base des informations portées à la connaissance de la Société la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
L'État français, via l'Agence des Participations de l'Etat (APE)	202 271 821	29,65 %	202 271 821	29,65 %
Bharti Space Ltd.....	121 939 831	17,88 %	121 939 831	17,88 %
Secrétariat d'Etat à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni.....	74 272 105	10,89 %	74 272 105	10,89 %
CMA CGM Participations .....	50 923 602	7,46 %	50 923 602	7,46 %
Softbank Group Capital Europe Ltd. ....	49 619 936	7,27 %	49 619 936	7,27 %
Fonds Stratégique de Participations (FSP)	34 053 210	4,99 %	34 053 210	4,99 %
Public <sup>(1)</sup> .....	149 097 873	21,86 %	149 097 873	21,86 %
<b>TOTAL</b> .....	<b>682 178 378</b>	<b>100 %</b>	<b>682 178 378</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Cette catégorie regroupe 435 236 actions autodétenues au 31 août 2025 par le biais du contrat de liquidité et autres.

Aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société.

**Principaux dirigeants** : Jean-François Fallacher, Directeur Général de la Société, Eric Labaye, Président du Conseil d'administration.

**Contrôleurs légaux des comptes** : Ernst & Young et Autres (1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1, France), commissaire aux comptes de la Société, membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par Monsieur Nicolas Macé et Forvis Mazars SA (45, rue Kléber, 92300 Levallois Perret, France), commissaire aux comptes de la Société, membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par Monsieur Erwan Candau.

## 2.2 - Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

### Informations financières sélectionnées du Groupe

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés audités du Groupe établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au titre des exercices clos le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024.

### Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé du Groupe

(en millions d'euros)	Exercices clos les 30 juin	
	2025	2024
Produits des activités ordinaires	1 243,7	1 213,0
<i>Evolution</i>	2,5 %	-
Résultat opérationnel	(909,2)	(191,3)
Résultat net	(1 105,9)	(309,7)
Résultat net (part attribuable Groupe)	(1 081,9)	(309,9)
Résultat dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications	(2,268)	(0,741)

### Informations financières sélectionnées du bilan consolidé du Groupe

(en millions d'euros)	Exercices clos les 30 juin	
	2025	2024 ajusté <sup>(1)</sup>
Total de l'actif	6 999,1	8 518,4
Total des capitaux propres <sup>(1)</sup>	2 661,1	3 912,9
Endettement net total <sup>(1)</sup>	2 626,6	2 544,4

<sup>(1)</sup> Les comptes comparatifs ont été retraités afin d'ajuster la position de produits constatés d'avance de la filiale Eutelsat do Brasil LTDA en lien avec un contrat client datant de 2016 et incluant une composante de financement. La charge financière sur les premières années du projet avait été sous-évaluée avec comme conséquence une surévaluation de la reprise du produit constaté d'avance. Les retraitements se sont traduits par une hausse des produits constatés d'avance de 34,3 millions d'euros et un impact net négatif dans les capitaux propres de (34,3) millions d'euros au 1er juillet 2024 et au 1er juillet 2023. Ils n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023.

### Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés du Groupe

(en millions d'euros)	Exercices clos les 30 juin	
	2025	2024
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	383,1	505,6
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(410,1)	90,4
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(288,9)	(242,2)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(5,7)	1,5
Incidence de la variation de périmètre	2,0	-
Variation de trésorerie	(319,6)	355,2

### Principaux indicateurs alternatifs de performance du Groupe

(en millions d'euros)	Exercices clos les 30 juin	
	2025	2024
EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	676,2	718,9
Marge d'EBITDA ajustée <sup>(2)</sup> (en % du produits des activités ordinaires)	54,4 %	59,3 %
Ratio Dette Nette/EBITDA ajusté <sup>(3)</sup>	3,88x	3,79x <sup>(4)</sup>
Investissements bruts <sup>(5)</sup>	(449,8)	(517,1)

<sup>(1)</sup> L'« **EBITDA ajusté** » reflète le résultat opérationnel avant prise en compte des dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels. Il s'agit d'un indicateur fréquemment utilisé dans le secteur des services fixes par satellites et, plus généralement, l'industrie des télécommunications.

<sup>(2)</sup> La « **Marge d'EBITDA ajustée** » correspond au rapport de l'EBITDA ajusté au chiffre d'affaires (produits des activités ordinaires) de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Le ratio « **Dette nette/EBITDA ajusté** » correspond au rapport de la Dette nette à l'EBITDA ajusté des douze derniers mois. La Dette nette comprend l'ensemble des dettes bancaires, des obligations et ainsi que les dettes locatives, les dettes structurées, et la part « change » du *cross-currency swap*, diminuées des disponibilités et des équivalents de trésorerie (nets des soldes créditeurs de banque). Il convient de noter que le ratio Dette nette/EBITDA calculé conformément à la documentation relative au financement doit tenir compte des passifs liés aux actifs destinés à la vente (cession d'infrastructures terrestres passives) reclassés selon la norme IFRS 5 (100,7 millions d'euros) et est donc calculé sur la base d'une Dette nette de 2 727 millions d'euros. Par conséquent, le ratio Dette nette/EBITDA ajusté tel que défini dans la documentation relative au financement s'établit à 4,03x.

<sup>(4)</sup> Sur la période comptable au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 le ratio Dette nette/EBITDA ajusté s'établit à 3,54x. Sur une période de 12 mois glissant, incluant la contribution OneWeb du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à la date de prise de contrôle par Eutelsat Communications, le ratio Dette nette/EBITDA ajusté pour l'exercice clos le 30 juin 2024 s'établit à 3,79x.

<sup>(5)</sup> Les « **Investissements bruts** » couvrent les acquisitions des satellites et d'autres actifs corporels ou incorporels, ainsi que les paiements liés au titre des dettes de location.

### Chiffres d'affaires du premier trimestre de l'exercice à clore le 30 juin 2026

	T1 2025-2026	T1 2024-2025	Variation
	Réelle	Comparable <sup>(1)</sup>	
Total des activités opérationnelles (en millions d'euros)	283,0	296,7	(4,6) % (1,2) %
Total des activités opérationnelles et des autres revenus (en millions d'euros)	293,2	299,7	(2,2) % (0,3) %
Taux de change EUR/USD	1,16	1,09	

<sup>(1)</sup> Variation à taux de change et périmètre constants.

### Carnet de commandes

	30 septembre 2025	30 juin 2025	30 septembre 2024
Valeur des contrats (en milliards d'euros)	3,5	3,5	3,9
En années du chiffre d'affaires de l'exercice précédent	2,8	2,8	3,2

Le carnet de commandes représente les revenus futurs provenant d'accords de capacité ou de services et peut inclure des contrats pour des satellites en cours d'acquisition. Les « services managés » ne sont pas compris dans le carnet de commandes.

Les performances enregistrées depuis le 30 juin 2025 étant conformes aux attentes du Groupe, la Société confirme les prévisions et objectifs suivants.

**Prévisions au titre de l'exercice à clôre le 30 juin 2026 :** Au cours de l'exercice 2025-2026, le chiffre d'affaires LEO du Groupe devrait progresser de 50 % par rapport à l'exercice précédent (avant impact de la cession partielle des infrastructures au sol). Cette croissance dynamique compensera, sans toutefois dépasser la baisse du chiffre d'affaires GEO, qui est fortement affecté par les nouvelles sanctions russes appliquées dans l'activité Vidéo. En conséquence, le Groupe vise un chiffre d'affaires similaire à celui de l'exercice 2024-2025 et la Marge d'EBITDA ajustée devrait être légèrement inférieure à celle de l'exercice 2024-2025. Les dépenses d'investissement brutes devraient atteindre environ 1,0 à 1,1 milliard d'euros. À la suite des Augmentations de Capital Réservées (telles que définies ci-dessous) et de la présente Augmentation de Capital, le ratio Dette nette/EBITDA ajusté est estimé à environ 2,5x (après impact de la cession partielle des infrastructures au sol de 0,5 milliard d'euros) d'ici la fin de l'exercice 2025-2026, reflétant une structure de financement robuste et autofinancée.

**Ambitions à moyen et long-terme :** A plus long terme, le Groupe affiche des perspectives de croissance et de rentabilité qu'il estime parmi les plus attractives du secteur, avec un chiffre d'affaires qui se situerait entre 1,5 et 1,7 milliard d'euros (sur la base d'un taux de change euro/dollar de 1,12x et après impact de la cession partielle des infrastructures au sol) à la fin de l'exercice 2028-29, soutenu notamment par la forte dynamique des revenus LEO affichant une croissance nettement supérieure à celle du marché. Cette croissance devrait également favoriser un effet de levier opérationnel, permettant une amélioration progressive de la Marge d'EBITDA ajustée (incluant un impact annualisé estimé de (75-80) millions d'euros sur l'EBITDA ajusté en raison de la cession partielle des infrastructures au sol) pouvant atteindre un niveau d'au moins 60 % d'ici l'exercice 2028-29. A plus long-terme (post exercice 2028-2029), le marché B2B de la connectivité devrait continuer de croître à un rythme de croissance annuelle à deux chiffres, guidée par une croissance toujours soutenue du marché du LEO.

*Ces prévisions de bénéfice et objectifs reposent notamment sur les hypothèses suivantes : (i) hypothèses relatives à des facteurs sous influence des organes sociaux du Groupe : aucun lancement de satellite GEO ou LEO n'est prévu au cours de l'exercice 2025-2026, cependant, dans le cadre de l'horizon du plan d'affaires, plusieurs lancements auront lieu, notamment pour le GEO avec le lancement prévu du Flexsat Americas Satellite, ainsi que le déploiement de satellites de remplacement afin de garantir l'intégrité opérationnelle continue de la constellation LEO puisque les satellites existants arrivent à leur fin de vie; et les coûts devraient augmenter marginalement d'une année sur l'autre à périmètre constant, reflétant d'une part, la montée en puissance des fonctions de support au LEO et d'autre part, les mesures de contrôle des coûts sur les activités historiques de GEO, entraînant une légère augmentation nette des dépenses des opérations sur l'exercice 2025-2026 comparé à l'exercice 2024-2025; (ii) hypothèses relatives à des facteurs échappant à l'influence des organes sociaux du Groupe : un taux de change moyen entre l'euro et le dollar américain stable à 1,12 \$ pour 1 €, aucune incidence additionnelle sur les revenus due aux éventuelles futures sanctions imposées aux chaînes diffusées sur la flotte du Groupe, aucun incident technique affectant l'un des satellites en orbite, et le lancement et la mise en service réussis des satellites en cours de construction, conformément au calendrier prévu par le Groupe.*

### 2.3 - Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

#### Risques stratégiques :

- (i) *Risque lié aux facteurs de concurrence et de prix :* Le Groupe pourrait subir une concurrence de plus en plus forte de la part des opérateurs de réseaux satellitaires et terrestres, y compris du fait de changements technologiques ou de l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché. Une intensification de la concurrence et/ou une augmentation de la capacité disponible grâce à d'autres formes de technologies de communication pourrait conduire à une pression accrue sur les prix.
- (ii) *Risque lié à l'accès au marché et spectre :* La présence croissante de constellations de satellites LEO pourrait interagir avec les satellites GEO et les perturber en créant un risque d'interférence susceptible d'avoir une incidence sur les opérations des satellites GEO du Groupe. De plus, le Groupe, ayant satisfait aux exigences de l'UIT, bénéficie de la plus haute priorité pour sa bande Ku pour les liaisons de service et une forte priorité pour sa bande Ka pour les passerelles mondiales. Ces droits prioritaires sur le spectre pourraient être perdus ou non respectés. Enfin, certains pays soumettent l'exploitation des satellites sur orbite à des autorisations. Le Groupe pourrait être incapable d'obtenir ou de renouveler les autorisations nécessaires à ses activités dans certains marchés, ou son régime d'autorisation pourrait devenir plus restrictif.
- (iii) *Risque lié aux facteurs géopolitiques et macroéconomiques :* Le Groupe est un fournisseur mondial de services par satellite, qui exploite et fournit des services à des clients et à des utilisateurs finaux et travaille avec des fournisseurs, des prestataires et d'autres tiers dans un grand nombre de pays. Les risques géopolitiques, économiques et autres, tels que la stabilité sociale et politique, constituent des risques inhérents à la nature internationale des activités du Groupe et de sa clientèle.

#### Risque financier :

- (iv) *Risque de liquidité :* La capacité du Groupe à générer de la trésorerie dépend d'un certain nombre d'éléments échappant à son contrôle. Le Groupe a annoncé un plan de financement composé d'une augmentation de capital envisagée de 1,5 milliard d'euros, soutenue par ses principaux actionnaires de référence, par le biais (i) d'augmentations de capital réservées à hauteur de 828 millions d'euros et (ii) de la présente Augmentation de Capital, d'un plan de refinancement de la dette dédié et d'une opération avec EQT visant à céder les infrastructures terrestres passives du Groupe. Le Groupe pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire (dette ou fonds propres) à plus long terme, au-delà des douze mois couverts par la déclaration de fonds de roulement contenue dans ce Prospectus, pour financer ses dépenses d'investissement, notamment consacrées aux satellites LEO et la future constellation IRIS<sup>2</sup>, ainsi que son expansion et son développement futurs.

#### Risques opérationnels :

- (v) *Risque lié à la demande :* Le développement du Groupe dépend de l'évolution de la demande pour les applications de connectivité et de vidéo. La demande de services de vidéo ou de connectivité par satellite pourrait ne pas évoluer conformément aux attentes et prévisions du Groupe.
- (vi) *Risque lié au déploiement de la première génération de satellites LEO :* Le Groupe continue d'investir des ressources importantes dans le développement de nouvelles technologies et de nouveaux services liés aux satellites LEO de 1<sup>re</sup> génération. Ces développements anticipés n'ont pas été testés et pourraient ne pas se matérialiser dans les délais prévus ou ne pas être commercialisés de manière à générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts liés à la recherche et au développement et au déploiement ultérieur. Rien ne garantit que les nouvelles technologies et les nouveaux services obtiendront les autorisations, permis, licences et autres approbations réglementaires nécessaires.
- (vii) *Risque lié au développement et déploiement des satellites LEO de nouvelle génération et à la future constellation IRIS<sup>2</sup> :* Le déploiement réussi de la constellation de satellites LEO de nouvelle génération, l'investissement du Groupe dans la constellation IRIS<sup>2</sup> et les services d'infrastructure terrestre et de technologie de l'information qui l'accompagnent, engendreront des dépenses d'investissement importantes et les fonds disponibles futurs du Groupe, son plan de financement et ses flux de trésorerie, pourraient ne pas être suffisants pour faire face aux dépenses d'investissement requises. Un retard ou une décision défavorable de la Commission européenne, des États membres de l'Union Européenne, de l'Agence spatiale européenne, ou de l'un des membres du consortium concernant IRIS<sup>2</sup> pourrait également compromettre le déploiement réussi de la constellation IRIS<sup>2</sup>.
- (viii) *Risque lié à la performance de la flotte :* Les satellites sont des engins spatiaux sensibles à l'environnement extérieur, opérant dans un environnement spatial hostile et utilisant des technologies particulièrement complexes. Ainsi, les satellites exploités par le Groupe pourraient subir des pannes ou des dysfonctionnements en orbite. En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure d'assurer la continuité opérationnelle pour tous ses clients.

#### Risques juridiques et réglementaires :

- (ix) *Risque lié à la conformité juridique et réglementaire :* Le secteur des satellites est très réglementé en raison de la nature sensible de la technologie des satellites. Le Groupe pourrait être tenu de modifier ses activités commerciales pour se conformer aux changements des lois et réglementations régissant ses activités. Il pourrait également être impacté par les prix, la fiscalité, les politiques réglementaires et douanières relatives aux services, les pratiques commerciales et les relations avec les salariés dans certains

pays, le poids de la mise en conformité ou la protection réduite des droits de propriété intellectuelle dans certains pays.

#### Risques sociaux et environnementaux :

- (x) *Risque lié à la conservation des talents clés* : Compte tenu de la forte technicité du secteur des télécommunications par satellite, le Groupe dépend, tant pour sa direction que pour ses opérations, d'un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences très spécialisées et d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs.

### Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

#### 3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

##### Nature et catégorie des valeurs mobilières émises

Les actions nouvelles à émettre (les « **Actions Nouvelles** ») dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital** ») visée par le Prospectus et dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») est demandée seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le marché principal de la Bourse de Londres (le « **London Stock Exchange** »), dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le même code ISIN FR0010221234.

##### Monnaie, dénomination et nombre des Actions Nouvelles susceptibles d'être émises

Devise : Euro.

Valeur nominale : 1,00 euro.

Libellé pour les actions : Eutelsat Communications. Mnémonique : ETL.

Nombre d'Actions Nouvelles : 496 129 728

A la date du présent Prospectus (après prise en compte de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées, telles que définies ci-dessous), le capital social de la Société s'élève à 682 178 378 euros, divisé en 682 178 378 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale unitaire de 1,00 euro.

**Droits attachés aux Actions Nouvelles** : Les Actions Nouvelles donneront droit, à compter de leur émission, à tous les droits d'actionnaires prévus par les lois en vigueur et par les statuts de la Société, notamment : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de vote, (iii) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (iv) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation de la Société.

**Rang relatif des Actions Nouvelles dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité** : Sans objet.

**Restrictions imposées à la libre négociabilité des Actions Nouvelles** : Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

**Politique en matière de dividendes** : Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, la Société a versé des dividendes pour un montant brut de 0,93 euro par action. Au titre des exercices clos le 30 juin 2023 et 30 juin 2024, la Société n'a pas versé de dividendes. Conformément à ce que la Société avait annoncé lors de l'opération d'acquisition des actions de la société OneWeb Holdings Limited, aucune distribution de dividendes ne sera proposée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025. Dans le cadre du rapprochement avec OneWeb Holdings Limited, le Groupe avait en effet décidé de suspendre le versement d'un dividende jusqu'à l'exercice 2024-2025, les flux de trésorerie étant consacrés au déploiement de la nouvelle génération de la constellation, tout en conservant un bilan solide. La politique de dividende sera désormais définie par le Conseil d'administration après analyse, notamment, des résultats et de la situation financière du Groupe.

#### 3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Leur admission sur Euronext Paris est prévue le 16 décembre 2025, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010221234 et mnémonique : ETL).

Les Actions Nouvelles feront par ailleurs également l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le London Stock Exchange, prévue le 17 décembre 2025, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010221234 et mnémonique : ETL).

#### 3.3 – Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie ?

L'émission des Actions Nouvelles fera l'objet d'un contrat de garantie dans les conditions décrites à la section 4.2 du résumé du Prospectus ci-après. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

#### 3.4 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Les principaux facteurs de risques liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :

- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription, verraient leur participation dans le capital de la Société diluée. A titre indicatif, un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société au 24 novembre 2025 (après prise en compte de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées, telles que définies ci-dessous) et ne participant pas à l'Augmentation de Capital, en détiendrait 0,58 % à l'issue de l'Augmentation de Capital (voir la section 4.1 du présent résumé) ;
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription. Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions ;
- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de négociation des droits préférentiel de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;
- Le contrat de garantie pourrait être résilié sous certaines conditions et, si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'Augmentation de Capital, celle-ci serait annulée.

### Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

#### 4.1 – A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Le cadre général dans lequel s'inscrit l'émission des Actions Nouvelles offertes et dont l'admission est demandée est présenté à la section 3.1 de ce résumé.

**Structure de l'émission - Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :** l'émission des Actions Nouvelles est réalisée par le biais d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la seizième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le 30 septembre 2025.

**Nombre d'Actions Nouvelles à émettre :** 496 129 728 Actions Nouvelles.

**Prix de souscription des Actions Nouvelles :** 1,35 euro par Action Nouvelle (soit 1,00 euro de valeur nominale et 0,35 euro de prime d'émission) à libérer intégralement au moment de la souscription, par versement en numéraire. Sur la base du cours de clôture de l'action Eutelsat Communications le jour de bourse précédent la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, soit 3,225 euros : (i) le prix de souscription des Actions Nouvelles de 1,35 euro fait apparaître une décote faciale de 58,1 %, (ii) la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,79 euro, (iii) la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 2,44 euros et (iv) le prix de souscription des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 44,6 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit. Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

Un actionnaire possédant 11 actions existantes de la Société pourra donc souscrire à 8 Actions Nouvelles pour un prix de souscription de 1,35 euro par Action Nouvelle.

**Droit préférentiel de souscription :** la souscription des Actions Nouvelles est réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes inscrites sur leur compte-titres à l'issue de la journée du 27 novembre 2025 selon le calendrier indicatif, à raison d'un droit préférentiel de souscription par action existante (afin de permettre l'inscription en compte-titres à cette date, l'exécution des achats sur le marché d'actions existantes doit intervenir au plus tard le 25 novembre 2025, selon le calendrier indicatif) et (ii) aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire, du 28 novembre 2025 jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 9 décembre 2025 inclus (selon le calendrier indicatif), par exercice de leurs droits préférentiels de souscription (i) à titre irréductible, à raison de 8 Actions Nouvelles pour 11 actions existantes possédées, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle et (ii) à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que seules les Actions Nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre de droits utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle. Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur Euronext Paris.

**Détachement et cotation des droits préférentiels de souscription :** les droits préférentiels de souscription seront détachés le 26 novembre 2025 et négociables sur Euronext Paris du 26 novembre 2025 jusqu'à la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu'au 5 décembre 2025 inclus, selon le calendrier indicatif, sous le code ISIN FR0014012K95. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 26 novembre 2025, selon le calendrier indicatif.

**Montant de l'émission :** le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 669 775 132,80 euros (dont 496 129 728,00 euros de nominal et 173 645 404,80 euros de prime d'émission).

**Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription :** pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 28 novembre 2025 et le 9 décembre 2025 inclus (selon le calendrier indicatif) et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 9 décembre 2025 (selon le calendrier indicatif).

**Révocation des ordres de souscription :** les ordres de souscription sont irrévocables.

**Notifications aux souscripteurs des Actions Nouvelles :** les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l'Augmentation de Capital, de recevoir le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils auront souscrites dans les délais applicables. Ceux ayant passé des ordres de souscription à titre réductible seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.

**Bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition :** les plans d'attributions gratuites d'actions dont les actions sont en période d'acquisition ne donneront pas lieu à l'attribution de droits préférentiels de souscription. Les droits des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition seront préservés conformément aux stipulations des règlements des plans d'attributions gratuites d'actions.

**Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration ou de direction ou de quiconque entendant souscrire à plus de 5 % des Actions Nouvelles :** L'Etat français via l'Agence des Participations de l'Etat (l'« APE »), Bharti Space Ltd, le Secrétariat d'Etat à la Science, à l'Innovation et à la Technologie du Royaume-Uni (le « Gouvernement UK »), CMA CGM Participations et le Fonds Stratégique de Participations (« FSP ») se sont chacun engagés envers la Société à participer à l'Augmentation de Capital à titre irréductible au prorata de leur participation au capital de la Société (à l'issue de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées, telles que définies ci-dessous), soit respectivement 29,65 %, 17,88 %, 10,89 %, 7,46 % et 4,99 % (ensemble, les « Engagements de Souscription »), représentant au total environ 70,87 % de l'Augmentation de Capital. Les Engagements de Souscription prendront fin si le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital n'a pas lieu au plus tard le 31 décembre 2025. A la date du Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intention de souscription d'actionnaires de la Société ou de membres des organes d'administration autres que ceux mentionnés ci-dessus.

**Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public :** l'offre sera ouverte au public uniquement en France.

**Restrictions applicables à l'offre :** la diffusion du Prospectus, l'exercice des droits préférentiels de souscription, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, notamment aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie, au Japon et en Afrique du Sud faire l'objet d'une réglementation spécifique. S'agissant du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription de la Société rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans le Royaume-Uni au titre d'une telle offre. Par conséquent, les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être offerts dans le Royaume-Uni uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés), ou (iii) à tout moment dans toute autre circonstance relevant de la section 86 du *Financial Services and Markets Act 2000* (le « FSMA ») et à condition qu'aucune de ces offres ne requière la publication d'un prospectus en application de la section 85 du FSMA ou d'un supplément. Au Royaume-Uni, le Prospectus est adressé et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (« Order »), ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés et à toute autre personne à qui le Prospectus pourrait être adressé conformément à la loi, visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Order.

**Modalités de versement des fonds et intermédiaires financiers :**

**Actionnaires au nominatif administré ou au porteur :** les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs dont les actions existantes sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur seront reçus par leurs intermédiaires financiers teneurs de comptes jusqu'au 9 décembre 2025 inclus selon le calendrier indicatif.

**Actionnaires au nominatif pur :** les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs dont les actions existantes sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus par Société Générale Securities Services jusqu'au 9 décembre 2025 inclus selon le calendrier indicatif.

**Versement du prix de souscription :** chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription. Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

**Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital :** Société Générale Securities Services

**Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés :**

BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs Bank Europe SE, Natixis, Société Générale

**Règlement-livraison des Actions Nouvelles** : selon le calendrier indicatif, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres et négociables à compter du 16 décembre 2025. Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera le règlement-livraison des actions entre teneurs de compte-conservateurs. Elles feront également l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear Bank S.A./N.V, et de Clearstream Banking SA.

**Calendrier indicatif**

20 novembre 2025	Délibération du Conseil d'administration subdélégant au Directeur Général le pouvoir de décider et mettre en œuvre l'Augmentation de Capital.
21 novembre 2025	Règlement-livraison des Augmentations de Capital Réservées (telles que définies ci-dessous).
24 novembre 2025	Décision du Directeur Général de lancer l'Augmentation de Capital. Approbation du Prospectus par l'AMF. Signature du contrat de garantie.
25 novembre 2025	Diffusion du communiqué de presse de la Société annonçant l'approbation du Prospectus par l'AMF et décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Approbation du prospectus relatif à la cotation et à l'admission des Actions Nouvelles sur le London Stock Exchange (le « <b>Prospectus UK</b> ») par la <i>Financial Conduct Authority</i> (« <b>FCA</b> »). Publication du Prospectus et du Prospectus UK. Diffusion par Euronext Paris de l'avis relatif à l'Augmentation de Capital annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription . Date limite d'exécution des achats sur le marché d'actions existantes donnant droit à leur acquéreur au droit préférentiel de souscription qui en sera détaché.
26 novembre 2025	Détachement des droits préférentiels de souscription et ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
27 novembre 2025	Date limite d'inscription en compte des actions existantes permettant à leur titulaire de recevoir le droit préférentiel de souscription.
28 novembre 2025	Ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital.
5 décembre 2025	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription.
9 décembre 2025	Clôture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital <sup>1</sup> . Dernier jour de règlement-livraison des droits préférentiels de souscription.
12 décembre 2025	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions à l'Augmentation de Capital. Diffusion par Euronext Paris d'un avis de résultat et d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
16 décembre 2025	Règlement-livraison des Actions Nouvelles. Emission et admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles.
17 décembre 2025	Admission aux négociations sur le London Stock Exchange des Actions Nouvelles.

<sup>1</sup> Les délais de traitement requis par les teneurs de compte peuvent les conduire à avancer les dates et heure limites de réception des instructions de leurs clients titulaires de droits préférentiels de souscription. Les teneurs de compte doivent informer leurs clients à travers les avis d'opérations sur titres et les investisseurs concernés sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte.

Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet et d'un avis diffusé par Euronext Paris.

**Dilution résultant de l'Augmentation de Capital :**

*Incidence théorique de l'Augmentation de Capital sur la quote-part des capitaux propres et sur la situation de l'actionnaire* : à titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital sur (i) la quote-part des capitaux propres consolidés par action et (ii) la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés tels qu'ils ressortent des comptes consolidés annuels au 30 juin 2025 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus, après prise en compte de la réalisation des Augmentations de Capital Réservées (telles que définies ci-dessous) et déduction des actions autodétenues au 31 août 2025) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros)		Quote-part du capital (en %)	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles	5,12	5,12	1,00 %	1,00 %
Après émission des Actions Nouvelles	3,52	3,52	0,58 %	0,58 %

<sup>(1)</sup> en cas d'acquisition définitive de la totalité des 81 675 actions attribuées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions soumis à conditions de performance en date du 10 novembre 2022 (hors prise en compte de l'ajustement, le cas échéant, des droits des bénéficiaires liés à l'Augmentation de Capital).

**Estimation des dépenses totales liées à l'Augmentation de Capital** : les dépenses liées à l'Augmentation de Capital sont estimées à environ 9,30 millions d'euros (intermédiaires financiers, frais juridiques et administratifs).

**Dépenses facturées à l'investisseur par la Société** : Sans objet.

**4.2 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?**

Ce prospectus est établi à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles.

**Contexte de l'Augmentation de Capital :** la Société a présenté le 19 juin 2025 une feuille de route stratégique visant à accélérer le déploiement de ses activités satellitaires en orbite basse (LEO) et soutenir la future constellation IRIS<sup>2</sup>, concomitamment au renforcement de sa flexibilité financière via l'accélération de son désendettement.

Dans ce contexte, le Groupe a indiqué qu'il serait amené à lever des capitaux propres pour un montant de 1,5 milliard d'euros (tel que présenté dans la communication du 10 juillet 2025 venant compléter celle du 19 juin 2025), à travers (i) des augmentations de capital réservées, pour un montant brut de 828 millions d'euros, à un prix par action de 4,00 euros, souscrites par l'État français via l'APE, Bharti Space Ltd, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et le FSP (les « **Augmentations de Capital Réservées** ») et ensemble avec l'Augmentation de Capital, les « **Augmentations de Capital** »), ainsi que (ii) une Augmentation de Capital objet du présent Prospectus, qui serait souscrite également par l'État français via l'APE, Bharti Space Ltd, le Gouvernement UK, CMA CGM Participations et le FSP à hauteur de leur quote-part du capital de la Société après réalisation des Augmentations de Capital Réservées. Ces Augmentations de Capital, combinées à un plan de refinancement incluant un accès au marché obligataire, aux financements de crédit à l'exportation et à un allongement des échéances de dette bancaire, devraient permettre de financer le plan à moyen terme de la Société et couvrir les investissements d'environ 4 milliards d'euros sur la période 2026-2029, tout en contribuant à réduire le ratio de levier de la Société à environ 2,5x à la fin de l'exercice 2025-26. Les Augmentations de Capital Réservées ont été réalisées le 21 novembre 2025.

**Utilisation et montant net estimé du produit de l'émission des Actions Nouvelles :** le montant net du produit de l'Augmentation de Capital est estimé à environ 660,48 millions d'euros et s'inscrit dans le cadre de la feuille de route stratégique décrite ci-dessus. Avec les produits des Augmentations de Capital Réservées, il sera utilisé par la Société, pour financer sa croissance et accélérer son désendettement.

**Garantie et placement :** l'émission des Actions Nouvelles fera l'objet d'un contrat de garantie qui sera conclu le 24 novembre 2025 entre la Société, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs Bank Europe SE, Natixis et Société Générale en tant que coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), et Intesa Sanpaolo S.p.A. en tant que co-teneur de livre (le « **Co-Teneur de Livre** ») et, ensemble avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « **Etablissements Garants** »). Aux termes de ce contrat de garantie, les Etablissements Garants ont pris l'engagement, conjointement et sans solidarité entre eux, de souscrire le nombre Actions Nouvelles non souscrites à l'issue de la période de souscription correspondant au montant total de l'Augmentation de Capital, diminué des montants faisant l'objet des Engagements de Souscription, soit un montant représentant 29,13 % de l'Augmentation de Capital.

Ce contrat ne constituera pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Ce contrat pourra être résilié par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, sous certaines conditions et dans certaines circonstances, notamment en cas d'inexactitude des déclarations et garanties, de non-respect de l'un de ses engagements par la Société, de non-réalisation des conditions suspensives usuelles, de changement défavorable significatif dans la situation de la Société et de ses filiales ou de survenance d'événements significatifs nationaux ou internationaux affectant notamment la France, le Royaume-Uni ou les États-Unis (notamment, limitation ou suspension des négociations ou interruption des opérations de règlement-livraison sur les marchés ou interruption des activités bancaires, changement défavorable significatif sur les marchés financiers, ou tout autre changement significatif de la situation financière, économique ou politique nationale ou internationale, actes de terrorisme, déclaration de guerre), rendant, de l'avis des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, l'opération impraticable ou compromettant sérieusement sa réalisation.

**Engagement d'abstention de la Société :** à compter de la date de signature du contrat de garantie susmentionné et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

**Engagements de conservation de l'État français via l'APE, Bharti Space Ltd, du Gouvernement UK, CMA CGM Participations et du Fonds Stratégique de Participations (FSP) :** à compter de la date de lancement de l'Augmentation de Capital et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

**Principaux conflits d'intérêts liés à l'émission des Actions Nouvelles :** les Etablissements Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux ou autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. En outre, Goldman Sachs Bank Europe SE est intervenu en qualité d'agent de placement dans le cadre des Augmentations de Capital Réservées. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank intervient par ailleurs en qualité de conseil financier de l'Etat français. Un des administrateurs de la Société est également administrateur au sein du groupe Crédit Agricole SA.